

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2012 - Subvention  
de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des relations partenariales qu'elle entretient avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté Urbaine de Bordeaux apporte son soutien financier à l'association Arc Sud Développement qui regroupe les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. Ses actions concernent principalement l'accompagnement des projets économiques et l'implantation d'entreprises sur le territoire concerné, la gestion de la pépinière d'entreprises à Villenave d'Ornon et la mise en relation des demandeurs d'emplois avec les entreprises.

Cette structure est financée par notre Etablissement public à hauteur de 50 000 € depuis l'année 2004.

**I - Le programme d'actions 2012** repose sur les cinq axes suivants :

- la création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial,
- le développement économique endogène,
- l'accueil des entreprises à la recherche de nouvelles solutions immobilières,
- la promotion des zones d'activités et de la plateforme d'Hourcade,
- la mise en place d'une démarche qualité (axe transversal aux quatre autres).

**A – Favoriser la création d'entreprises et l'esprit entrepreneurial :**

Il s'agit, pour cet axe, de développer et améliorer la politique d'accueil et de conseil aux porteurs de projets. Pour ce faire, Arc Sud Développement recevra systématiquement tous les porteurs de projets de création d'entreprises, ce qui représente en moyenne une centaine de rendez-vous par an depuis 2010.

L'agence de développement économique propose un accompagnement personnalisé à chaque étape et permettant aux entreprises qui le sollicitent, de bénéficier de conseils:

- à la réalisation d'un plan d'affaires,
- à la recherche de financements et de partenaires,
- à la recherche de locaux et, le cas échéant, d'un hébergement en pépinière d'entreprises (Arc Sud Développement dispose en effet de 2 000 m<sup>2</sup> de bureaux et ateliers au sein de la pépinière située à Villenave d'Ornon). Cet accompagnement prend aussi la forme de

l'analyse des besoins de formation des porteurs de projet et de proposition d'un plan de formation personnalisé, ainsi que de l'aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local, par le biais de la mise à disposition du fichier des entreprises, l'organisation de rencontres organisées par le Club des Entreprises des trois communes.

## **B – Le développement économique endogène, ou l'aide aux entreprises déjà implantées :**

Cet axe repose sur la proximité nécessaire entre Arc Sud Développement et les entreprises déjà installées sur le territoire.

Pour ce faire, une veille économique est développée sur l'ensemble du territoire des communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon et repose sur la création d'une base de données locales, regroupant les informations sur les entreprises implantées sur le secteur Sud de l'agglomération, leurs besoins, la typologie des locaux et surfaces occupées et toutes les diverses informations qualitatives et quantitatives sur les perspectives d'évolution et les besoins de celles-ci.

Une démarche proactive auprès des entreprises déjà installées permet d'en définir les besoins matériels, immatériels, humains et immobiliers.

L'Association Arc Sud Développement recherche des solutions adaptées aux besoins des entreprises par le biais, notamment, de son réseau comprenant : l'O.I.E, la C.U.B, les chambres consulaires, les Centres de Formation, Pôle Emploi, l'APEC et les organismes financiers.

Parallèlement à ces activités, Arc Sud Développement a mis en place des services de proximité dans les zones d'activités, telles que le Lotissement de Chanteloiseau ou la ZAC Madère, elle a aussi développé les actions d'animation, par le biais des Clubs d'entreprises. Cette action permet de fédérer le plus grand nombre de chefs d'entreprises autour de thèmes communs tels que : la promotion des savoir-faire, des conférences, le développement de partenariat d'affaires ou le rapprochement avec d'autres clubs d'entreprises de l'agglomération.

## **C – L'accueil des entreprises à la recherche de nouvelles solutions immobilières :**

L'agence de développement économique promeut le territoire à deux niveaux, en fonction de la provenance de l'entreprise :

- pour les délocalisations ou expansions intra - communautaires, Arc Sud Développement gère les relations avec les entreprises déjà implantées, les investisseurs immobiliers et les services de la Communauté Urbaine, à la recherche de surfaces complémentaires en essayant de répondre aux contraintes techniques, matérielles et environnementales, dans le cadre des délocalisations ou expansions intra-communautaires.

- pour les implantations nouvelles dans l'agglomération bordelaise, elle répond aux besoins des investisseurs extérieurs en partenariat avec le BGI, qui sert de relais de terrain.

L'association Arc Sud Développement entend se positionner comme un relais de la CUB et de BGI à tous les stades du projet, soit : dans la définition des besoins matériels et l'analyse des contraintes, la recherche de terrains ou locaux, l'aide à la décision et à la mise à disposition d'informations, la mise en relation avec les instances locales, l'aide à la préparation du dépôt de permis de construire, la définition des besoins humains, l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.

## **D – La promotion des zones d’activités et de la plateforme multimodale d’Hourcade :**

- Le site d'intérêt métropolitain de Hourcade situé à proximité de la plate-forme constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique. Ce site est qualifié de pôle économique majeur pour l'accueil de l'activité logistique et le ferroutage, depuis le contrat d'agglomération 2000/2006.
- La promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon consistera pour l'agence, après les études préalables à réaliser par la CUB, la SNCF, RFF, à participer à la commercialisation de ce site.

## **E – La démarche qualité :**

La mise en oeuvre d'une démarche qualité vise un double objectif, à savoir : apporter une réponse optimale aux attentes des porteurs de projet et fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des résultats et des actions engagés.

D'ores et déjà, l'association Arc Sud Développement bénéficie de la certification conforme à la norme NF X 50-770, pour son activité de service pépinières d'entreprises.

## **II - Plan de financement**

Pour la réalisation de son plan d'actions 2012, Arc Sud Développement sollicite de la Communauté Urbaine de Bordeaux une subvention à hauteur de 50 000 €, pour un montant subventionnable H.T de 183 000 €, répartis comme suit :

| <b>DEPENSES</b>                               | <b>€ H.T.</b>  | <b>RECETTES</b>           | <b>€ H.T.</b>  |
|-----------------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| Accueil et conseils aux créateurs             | 25 000         | Participation de Talence, | 133 000        |
| Suivi jeunes entreprises                      | 20 000         | Gradignan et Villenave    |                |
| Forum création d'entreprises                  | 4 000          | d'Ornon                   |                |
| Veille économique                             | 17 500         | C.U.B                     | 50 000         |
| Mise à jour fichier : locaux vacants          | 9 500          |                           |                |
| Rendez-vous, conseils, suivi                  | 23 000         |                           |                |
| Accueil des entreprises nouvelles             | 35 000         |                           |                |
| Promotion plateforme Hourcade                 | 7 000          |                           |                |
| Communication et animation club d'entreprises | 39 000         |                           |                |
| Mise en place d'outils d'évaluation           | 3 000          |                           |                |
| Et démarche qualité                           |                |                           |                |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>183 000</b> | <b>TOTAL</b>              | <b>183 000</b> |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE les actions menées par** l'association Arc Sud Développement favorise le développement du tissu économique de l'agglomération, notamment sur le bassin d'emplois des communes du Sud de la Communauté Urbaine.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 50 000 €, est attribuée à l'association Arc Sud Développement, au titre de la mise en œuvre de son plan d'actions pour l'année 2012.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, prévoyant les conditions de règlement de la subvention précitée,

### **Article 3 :**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 OCTOBRE 2012**

**PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2012**

**M. NICOLAS FLORIAN**